

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 3.

MONTREAL, VENDREDI 14 JUIN 1850.

No. 78.

Histoire des sociétés secrètes et du parti républicain, de 1830 à 1848.

PAR LUCIEN DE LA HODDE.

Le fond de ce livre est des plus sérieux, l'histoire y est suivie pas-à-pas avec une exactitude que les gens compétents déclarent rigoureuse. Tout le livre est écrit avec hardiesse et netteté. Le rôle fort excentrique de l'auteur dans les événements qu'il raconte, lui a donné sur les hommes et sur les choses un droit d'appréciation dont il use largement. Une foule de faits importants de la période de Juillet trouvent dans les circonstances actuelles une analogie frappante que l'auteur démontre clairement. La place nous manque pour les signaler. Nous nous contenterons de rapporter quelques passages de certains récits inconnus qui feront voir la démagogie sous son vrai jour.

En 1812, l'après ce que rapporte l'auteur, une conspiration fut tramée à Lyon; les moyens d'exécution sont résumés dans les quelques lignes suivantes: "Aux fêtes de Juillet, pendant que les autorités seraient à la cathédrale pour entendre la messe commémorative des victimes, prendre tous les forts par un coup de main; de celui de Fourvière, amener aussitôt deux canons chargés de mitraille sur un plateau découvrant le portail de l'église; attendre la fin de l'office, et au moment de la sortie des autorités, mettre le feu aux canons et hacher en pièces tous les chefs civils et militaires. Cette boucherie devait servir de signal à l'insurrection."

Un épouvantable drame, dont le principal acteur fut Joseph Mazzini, cette homme que les derniers événements de Rome ont marqué d'un cachet sinistre, est raconté ainsi:

"Quatre réfugiés, MM. Emiliani, Scriccetti, Lazzoreschi et Audriani, qui voulaient bien combattre les tyrans de l'Italie, n'acceptaient pas les doctrines sanguinaires de la société mazzinienne, et s'en étaient expliqués ouvertement; ce fut un crime de haute trahison dont la connaissance fut portée aux assises secrètes. M. Mazzini vint de Genève, expés pour présider au jugement, qui eut lieu à Marseille, dans des formes arrêtées par les statuts. Un nommé La Cécilia était secrétaire, plusieurs chefs siégeaient comme membres du sombre tribunal. Les franc-juges se réunirent la nuit dans la maison de l'un d'eux, constituèrent gravement leur cour de justice souveraine, et procédèrent sur place, sans accusés et sans défenseurs, à l'examen de la cause. Il en résultait l'inculpation contre les prévenus: 1° D'avoir propagé des écrits contre la société sainte; 2° d'être partisans de l'infâme gouvernement papal; 3° de chercher à paralyser les projets de l'association en faveur de la cause sacrée de la liberté."

Les preuves, résultant de plusieurs témoignages écrits, furent produites; on les discutait, et en l'absence des contradictoires, on tomba promptement d'accord sur leur énormité. En conséquence, le tribunal, faisant application des statuts, condamna MM. Emiliani et Scriccetti à la peine de mort. Quant à Lazzoreschi et Audriani, les charges contre eux étant moins fortes, l'arrêt ne les condamnant qu'à être frappés à coups de verges, "sauf à subir, à leur retour dans leur patrie, un

"nouveau jugement qui les envoie aux galères *ad vitam*, comme traîtres et brigands insignes."

"Avaient signé: Mazzini, président, et La Cécilia, secrétaire. Copie de ce jugement fut saisie et existe. Les condamnés étant domiciliés à Rhodéz, la pièce portait comme chapitre additionnel: "Le président de Rhodéz fera choix de quatre exécuteurs de la présente sentence, qui en demeureront chargés dans le délai de quinze jours; ce lui qui s'y refuserait encourrait la peine de mort *ipso facto*."

"Peu de jours après le jugement, Emiliani passant par les rues de Rhodéz, est attaqué par six de ses compatriotes, qui lui portent des coups de poignards et se sautent; la victime parvient à échapper à la mort, et les assassins sont arrêtés. On instruit l'affaire, qui ne tarde pas à se dénouer devant la Cour d'assises. Les exécuteurs de l'œuvre de Mazzini sont condamnés à cinq ans de réclusion."

"M. Emiliani, tout acaladif encore, avait assisté au procès accompagné de sa femme, qui l'entourait des soins réclamés par son état. En sortant, il était fatigué et il entra dans un café avec sa compagne; son ami, M. Lazzoreschi, était avec eux. A peine assis, un nommé Gavioli parut, va à M. Emiliani, et sans prononcer une parole, lui plonge son poignard dans la poitrine; d'un second coup il renverse M. Lazzoreschi; puis, comme Mme Emiliani se précipite au secours de son mari, il la renverse à son tour en la frappant deux fois de son couteau; alors il prend la fuite, et n'est saisi qu'avec peine par des jeunes gens à qui il oppose une résistance désespérée."

L'effroi du terrible tribunal était si grand que, deux jours après, aux funérailles des victimes, pas un seul Italien n'osa s'y montrer.

"L'assassin, jugé et condamné, porta la peine de son crime. Quant à M. Mazzini, rentré en Suisse, comme le tigre rentre dans sa caverne après une scène de carnage, il se remit froidement à son œuvre de destruction sociale."

Assemblée Législative.

PROCÉDÉS ET DÉLIBÉRATIONS.

Suite.

Mardi, 28 mai 1850.

24 heures, P. M.

A l'heure fixée, M. l'Orateur et la chambre se rendent auprès de Son Excellence, avec l'Adresse; étant de retour.

M. l'Orateur fait rapport de la réponse de Son Excellence ainsi conçue:

"Messieurs de l'Assemblée Législative, Je vous remercie sincèrement de cette loyale Adresse, et je compte avec une entière confiance, sur votre sagesse et votre prudence, à m'aider dans l'adoption de toutes les mesures qui tendront à l'avancement de la prospérité de la province, au développement de ses ressources, et au raffermissement de son crédit."

Quatre-vingt-sept pétitions sont présentées et mises sur la table.

Pétitions reçues et lues:

De J. Johnston, et autres, habitants, de la Province du Canada, demandant qu'il soit

passé un acte pour autoriser les créanciers qui ont ou qui pourront avoir ci-après des réclamations contre des personnes remplissant des charges publiques ou qui reçoivent des pensions de la couronne, à saisir les salaires ou pensions d'icelles personnes en satisfaction de leurs dettes.

Du Rév. C. Aubry et autres, de la paroisse de St. Joseph de la Rivière des Prairies, demandant la révocation de l'acte des municipalités maintenant en force, et le rétablissement de l'acte des municipalités de paroisses.

De Amable Simard et autres, de la paroisse de St. Joseph de la Rivière des Prairies, demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour supprimer l'intempérance.

De V. S. Fontaine, écuyer, et autres, de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles district de Montréal, demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour réprimer l'intempérance.

De George Hyde, maire, et autres, pour la municipalité du township de Plympton, demandant que les terres des rectoreries et les réserves du clergé soient vendues, et que le produit en soit employé aux fins de l'éducation générale.

De Thomas Edison, et autres, du township de Bytown, demandant qu'il soit passé un acte pour unir le dit township au comté d'Oxford, et que toute demande à ce contraire soit rejetée.

Du Rév. Joseph Asselin, et autres, de la paroisse de l'Ange-Gardien, comté de Montmorency, demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour supprimer l'intempérance.

Du Rév. F. Bonn, de la paroisse de St. Scholastique, demandant qu'il lui soit donné ou prêtée une certaine somme d'argent, pour le mettre en état d'achever la maison d'école en construction dans le village de St. André.

Du Rév. A. Groulx, et autres, de la paroisse de St. Benoît et St. Placide, comté des Deux Montagnes, demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour supprimer l'intempérance.

Du Rév. T. A. Young, et autres, ministres, marguilliers, et autres membres de l'église d'Angleterre de St. Martin, et autres paroisses, dans le comté de Terrebonne, demandant que l'allocation annuelle de "Bishop's College" soit augmentée, de manière à mettre le dit collège sur un pied analogue à celui des institutions de même nature dans la province.

Du très Rév. Evêque Catholique romain de Montréal, et autres, de la corporation du collège Chamby, demandant l'allocation ordinaire en faveur du dit collège, et aussi une somme additionnelle pour établir une ferme-modèle attachée au dit collège.

Du Rév. S. M. Brassard, et autres, de la paroisse de Longueuil, demandant que la 10^e clause de l'acte 4 Vic. chap. 16, établissant la commission des chemins à barrières de Chamby et Longueuil, soit amendée de manière à exempter les ministres du culte du paiement des péages sous certaines circonstances.

Du Rév. S. M. Brassard et autres, de la paroisse de Longueuil, comté de Chamby, demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour supprimer l'intempérance.

De la corporation des Cleres de St. Viateur, demandant une certaine allocation.

De James Keeler, du township de Edwards-

burg, comté de Grenville, de mandant qu'il soit passé un acte pour confirmer certaines lignes dans le dit township, tirées par certains commissaires nommés à cette fin.

De J. P. Déry, et autres, de la paroisse de St. Raymond, comté de Portneuf, demandant que l'on établisse un taux fixe de concession des terres seigneuriales et que l'on abolisse les droits de retrait, et de lods et ventes avec indemnité aux seigneurs.

Des ministres, doyens et syndics de l'église St. André, Québec, demandant une allocation en faveur de l'école attachée à la dite église.

De B. H. Ives et autres, du district de St-François, demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis la décharge du lac Memphrémagog jusqu'à Sherbrooke.

Des ministres et membres de l'église d'Angleterre de Buckingham, comté des Deux Montagnes, demandant que l'allocation annuelle de Bishop's College soit augmentée de manière à mettre le dit collège sur un pied analogue à celui des institutions de même genre dans la province.

Du Rév. John Johnston, ministres, et autres marguilliers et membres de l'église d'Angleterre, à Hull et Aylmer, Bas-Canada, demandant que l'allocation annuelle de Bishop's College soit augmentée de manière à mettre le dit collège sur un pied analogue à celui des institutions de même genre dans la province.

Du très Rév. Evêque de Bytown, demandant une allocation en faveur du collège de Bytown.

De la sœur E. Bonyère, et autres, religieuses de la communauté des révérendes sœurs de la charité de Bytown, demandant une allocation pour les mettre en état de soutenir l'hôpital consacré aux soins des malades et des orphelins, dans la dite ville.

De la municipalité du township de Whitechurch, demandant qu'il soit adopté des mesures pour révoquer l'acte impérial relatif aux réserves du clergé, et que les deniers qui en proviennent soient appropriés aux fins générales de l'éducation, et demandant aussi l'abolition des rectoreries.

De l'Institut des artisans de Toronto, demandant certains amendements à leur acte d'incorporation.

De Samuel Pinnoch, et autres du township de Hillier et Ameliasburg, district du Prince Edward, demandant que certaines parties du dit township soient érigées en un nouveau township qui sera appelé "Ontario."

De William Anderson, et autres, du township d'Ameliasburg, comté du Prince Edward, demandant que la chambre d'intervention par au sujet d'une certaine ligne dans le dit township arpenté par Alexander Atkins, mais que toutes les décisions dans l'affaire soient laissées aux cours de justice.

Du conseil municipal du district de Talbot, demandant compensation en faveur de Freeman Rose, pour torts éprouvés par lui dans l'exercice de ses devoirs comme constable du dit district.

Du conseil municipal du comté de Norfolk, exposant que les townships de Watople et Raintam ayant été séparés du dit comté pour toutes les fins sauf les fins judiciaires, le dit comté est obligé de payer les dépenses qu'entraîne l'administration de la justice dans les dits townships, sans en recevoir l'équivalent, et demandant justice.

De l'Institut des artisans de Toronto, demandant certains amendements à leur acte d'incorporation.

De l'Institut des artisans de Toronto, demandant certains amendements à leur acte d'incorporation.

De l'Institut des artisans de Toronto, demandant certains amendements à leur acte d'incorporation.

De David Bourque, et autres, de la paroisse de St. Norbert d'Arthabaska, district des Trois-Rivières, demandant la révocation ou l'amendement de l'acte des écoles élémentaires du Bas-Canada.

De Charles F. Pratt, et autres, de Charlesbourg et autres paroisses, comté de Québec, demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser les commissaires des chemins à barrières de Québec, à continuer le chemin de Charlesbourg vers St. Pierre, jusqu'à sept milles.

De H. Le Mesurier, éer. et autres, marchands de la cité de Québec, demandant un acte d'incorporation pour les autoriser à construire un chemin de fer depuis la Pointe-Lévy, vis-à-vis Québec, jusqu'à la ligne frontière entre le Bas-Canada et la province du Nouveau Brunswick.

De Joseph Plante, et autres, pilotes pour et en bas du port de Québec, demandant que le projet d'acte pour incorporer les pilotes pour et en bas de Québec, ne soit accordé qu'à certaines conditions y mentionnées.

De George Hall, et autres, épiciers, commerçants et marchands en détail de la cité de Québec, demandant certains changements dans la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le district de Québec, dans le but de prévenir la fraude.

De Barthélemy Lachance, et autres, pilotes pour et en bas du port de Québec, demandant que le projet d'amendement à la 53^e et 54^e sections de l'acte passé dans la dernière session relativement à la maison de la Trinité à Québec ne soit point adopté.

De Jean Guérard, et autres, de la cité de Québec, demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer les charpentiers de vaisseaux du district de Québec.

De la banque du Haut-Canada, demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger le temps fixé pour payer l'augmentation du capital d'icelle.

De Antoine Charest, et autres, du comté de Chamby, demandant qu'il soit passé un certain acte pour abolir certains droits seigneuriaux, et pour changer et régler certains autres droits seigneuriaux y mentionnés.

Du conseil municipal des comtés réunis de Huron, Perth et Bruce, demandant qu'il soit passé un acte pour les autoriser à taxer les terres incultes dans les dits comtés.

Du conseil municipal des comtés réunis de Huron, Perth et Bruce, demandant que les salaires de tous les officiers de comté soient placés sous le contrôle des conseils de comté.

De John Day, et autres, de la paroisse de St. Sylvester, comté de Lotbinière, demandant la passation d'un acte pour indemniser les jurés qui assistent aux cours criminelles.

De Aimé Cinq-Mars, et autres, de Lotbinière et autres paroisses, demandant une diminution des droits ou taxes imposées au port de Montréal sur les petits vaisseaux qui naviguent sur le St. Laurent.

De Thomas Tracy, et autres, catholiques romains, de la section d'école no. 10, township de Kitley, demandant le rétablissement des écoles séparées et une distribution équitable des deniers d'écoles.

De W. M. Harty, et autres, du Bas-Canada, demandant un champ libre pour les différents systèmes médicaux sujets aux mêmes obligations.

De N. F. Belleau, et autres, de la cité et du district de Québec, demandant qu'il soit passé

FEUILLETON.

MISSIONS DU NORD-OUEST.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU R. P. TACHÉ, MISSIONNAIRE OBLAT, A SA MÈRE.

L. J. C. St. Jean-Baptiste de l'Île à la Croix, 3 janvier 1850.

Suite et fin.

On descend la petite rivière Athabaska jusqu'à sa jonction avec la grande du même nom, c'est-à-dire environ quatre-vingts milles. Je vous ai déjà assez parlé de cette rivière et de la vallée au milieu de la quelle elle coule. Elle conserve pendant tout son cours, les caractères qui la distinguent, au portage de La Loche. Seulement, à quelque distance de sa source, des rochers escarpés apparaissent tout-à-coup et forment une chute et des cascades qui, à la vérité enrichissent le coup d'œil, mais multiplient les difficultés de la navigation. Dans un des portages, occasionnés par ces rapides, l'imagination, avide de représentations fantastiques, trouve pleinement à se satisfaire. Les murs qui bordent le sentier étroit ressemblent à ceux d'un édifice immense. Des rochers presque nus, en forme de voûte, ne se séparent à leur partie supérieure que pour former l'ouverture proportionnée du dôme de ce monument colossal. De distance en distance des débris de corniches régulières semblent dire le

genre d'architecture, qui a présidé à cette construction. Ça et là d'énormes troncs de colonnes publient hautement que la main implacable du temps, démit facilement les ouvrages des hommes malgré la solidité apparente qu'ils semblent avoir. Partout des pistes d'Ours et autres bêtes fauves, qui ont été flairer, à l'embarcadere de toutes les corniches, rappellent aux voyageurs l'accomplissement des prophéties, faites contre les cités orgueilleuses de la civilisation ancienne.

Ce qui me frappa le plus, en entrant dans la grande rivière Athabaska, est précisément ce qui m'avait étonné davantage, en remontant la Saskatchewan je veux parler de son eau bourbeuse, malgré la rapidité du courant. Cette circonstance est indubitablement due à la nature de certaines couches de terre, au milieu desquelles est le lit de la rivière. Ce qui le prouve c'est qu'à mon retour, ayant eu baissé beaucoup, je la trouvais si non limpide, du moins beaucoup moins sale qu'un mois avant. La quantité de terre, que traîne avec elle cette eau, se dépose ça et là et forme ainsi un grand nombre d'îlots et de batteries, qui en une multitude d'endroits, obstruent presque complètement son cours; à tel point, que cette rivière, qui est aussi large que celle de Chamby, est à peine navigable pour des berges. Ceci n'est vrai que dans la saison orageuse, parcequ'à la crue des eaux elle devient un torrent inépuisable, qui déborde sur les rives, partout où celles-ci n'offrent point une digue élevée à son empiètement. La grande ri-

vière Athabaska porte aussi le nom de rivière à la Biche parce qu'autrefois surtout de nombreux troupeaux de Cerfs se plaisaient auprès de cette rivière. Ce mot Biche vous surprend peut-être, c'est que dans ce pays-ci, on désigne assez souvent les animaux les plus utiles, par le nom de la femelle. Dites, par exemple, un Cerf et on ne vous comprendra pas, tandis que le mot Biche est entendu de tous. On dit aussi: La Vache, en parlant des troupeaux de Buffle. C'est là ce me semble une locution de nature à faire plaisir aux dames. Je suis même persuadé que si elles étaient chargées de la rédaction d'un dictionnaire, elles voudraient mettre le nom de la femme partout où l'on trouve celui de l'homme.

Les bords de la rivière à la Biche virent le premier établissement des blancs, dans ce coin reculé du monde. Dans l'automne de 1778 (1) un M. Pond, américain de naissance et membre de la compagnie du Nord-Ouest, vint inviter ici les Sauvages, à faire avec lui l'échange de leurs pelletteries. Ce premier fort était bâti à environ quarante milles de l'embranchure de la rivière. Franchissons vite cet espace pour aller saluer le grand lac, dans lequel elle se décharge. Mais qu'aperçois-je tout-à-coup, sont-ce les flots écumeux qui viennent expirer plaintifs sur la rive. Ne dirait-on pas, à la distance où nous sommes, des

(1) Cette date me rappelle une erreur involontaire, qui s'est glissée dans les notes que vous m'adressées sur l'Île à la Croix. Cet établissement n'est pas postérieur à 1780, mais remonte à l'été de 1777.

banes de neige ou de glace luttant encore avec les premiers rayons du soleil de juin, mais nous voici ronds, contempsons à l'aise. Voici l'accomplissement de la promesse, que je vous ai faite, à notre départ. N'est-ce pas que cette multitude d'Oies blancs et Sauvages semblent égarer en nombre les grains de sable du riva-ge. Examinons-les prendre leurs joyeux ébats sur la plage. Le nombre en est si grand, que des centaines quittent leurs escadrons, sans paraître les affaiblir et viennent, au dessus de nos têtes, exécuter leurs joyeux évolutions. Telle une armée immense, dans les rangs de laquelle se promène la mitraille meurtrière, la multitude des victimes que la mort moissonne, ne l'épaise point, toujours ses rangs se resserrent et de nouveaux combattants semblent en-trer de la poussière, qu'ont foulée leurs glorieux dévanciers.

A l'embranchure de la grande rivière Athabaska et dans tous les environs on trouve une quantité prodigieuse de ces gibiers. Tous les ans, au printemps et à l'automne, ils viennent y passer un mois, pour se préparer aux deux grandes migrations, qu'ils doivent accomplir. Pendant ces deux mois, les Sauvages vivent presqu'exclusivement à leurs dépens, sans qu'on puisse remarquer de diminution, sans que la guerre acharnée, qu'on leur fait, puisse les décider à désertir des lieux, qui, sans aucun doute, leur offre une nourriture aussi abondante que profitable. Tous les membres de cette grande famille voyageuse ne sont, à leur arrivée rien moins que gras, mais huit jours leur suffisent, pour prendre un degré

d'embonpoint qui fait de leur chair une nourriture succulente.

Bien des fois, à l'Île à la Croix, j'ai eu occasion d'admirer combien féconde a été la parole du créateur des habitants de l'ouest, leur disant: "Croissez et multipliez-vous et remplissez les eaux de la mer." A Athabaska les habitants de l'Est proviennent combien ils ont été dociles, eux aussi, aux ordres de leur auteur. Pourquoi faut-il par un renversement inexplicable, que le roi de la création soit le seul à ne point prêter une oreille attentive, à la grande voix du législateur suprême.

On entre ensuite dans le Lac Athabaska, appelé aussi le Lac des Monts (Lake of the Hills) parce que ses bords ne sont qu'une suite de rochers énormes. Le Lac Athabaska a je crois près de quatre-vingts lieues de long; sa largeur, quoique considérable, n'est point proportionnelle à sa longueur. Ce lac nourrit aussi une quantité prodigieuse de poissons, mais en certains endroits seulement. Le fort actuel est situé sur le bord Nord vers le 58° 50' de latitude et le 111° de long à environ neuf milles de l'embranchure de la rivière. Le cours de cette dernière est sensible à travers cette partie du lac; au delà du fort, elle prend le nom de rivière aux Esclaves. Nous voici au terme de notre voyage. En attendant la neige, sur laquelle nous devons retourner, délassons-nous de la fatigue inséparable d'un long route.

J'ai visité deux fois Athabaska; j'aurais beaucoup de choses à vous dire sur les Sauvages de ce poste, et je vous promets à cet égard un

un acte pour les incorporer sous le nom de "la compagnie du chemin de fer de Québec et de Richmond."

Du Rév. Jacob Linde, et autres, ministres, marguilliers et autres membres de l'église d'Angleterre à Frampton Ouest, Bas-Canada, demandant que l'allocation accordée à Bishop's College soit augmentée de la manière à le mettre sur un pied d'égalité avec les autres institutions de même genre dans la province.

De la municipalité du township de Puslinch, demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser la corporation à taxer les propriétés suivant leur valeur réelle et aussi les personnes qui en sont maintenant exemptes.

Du conseil municipal du comté de Waterloo, demandant que l'octroi des licences d'auberges et autres maisons d'entretien public, soit placé sous le contrôle de l'autorité des municipalités respectives.

Du conseil municipal du comté de Waterloo, demandant qu'il soit adopté un système plus équitable de taxation dans le Canada Ouest.

Du conseil municipal du comté de Waterloo, demandant que toute pétition tendant à détacher aucune partie du dit comté pour informer un nouveau comté, soit rejetée, excepté en ce qu'elle peut avoir de rapports aux townships situés dans Owen's Sound.

De Augustin Figeon, éer, et autres, de la paroisse de St. Mathieu de Belœil, demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour supprimer l'intempérance.—A continuer.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 14 JUIN 1850.

Tableau du Typhus.

Nos lecteurs savent qu'en 1847, Mgr. l'Évêque de Montréal fit voter d'exposer dans la chapelle de N. D. de Bonsecours, comme ex-voto, un tableau représentant la B.V. Marie arrêtant aux portes de la ville le typhus qui commençait à franchir les barrières dans lesquelles on cherchait à le resserrer, à la Pointe St. Charles, et à envahir la cité où il faisait déjà des victimes. Ce travail a été exécuté avec beaucoup d'art par M. Hamel dont l'habile pinceau est si justement admiré de tous les connaisseurs, et fait une des gloires de notre jeune patrie.

Dimanche dernier, Mgr. de Montréal annonçait à l'office de l'Archiconfrérie, que ce tableau si touchant serait placé au sanctuaire de N. D. de Bonsecours, le 30 du courant. La raison du choix de ce jour est qu'il est l'époque déjà trois fois célébrée dans l'histoire de cette sainte chapelle. En effet, ce jour a vu naître en 1673 la première pierre de la seconde église de Bonsecours, et en 1771, celle de la troisième. Puis ce fut encore à pareil jour en 1773 que fut ouverte au culte cette vénérable chapelle vers laquelle se dirigent aujourd'hui tant de pieux pèlerins. Le siècle qui a ainsi vu s'asseoir ces deux temples, sur ce sol béni, proclame hautement que la dévotion à Marie ne saurait souffrir la ruine des sanctuaires érigés en son honneur; à plus forte raison, ne souffrira-t-elle jamais que la piété s'éteigne dans les cœurs; à Montréal donc comme à Chartres, tout doit publier le nom de Marie: "Car natus ubi omnia Mariam nant." Il est donc juste que le 30 juin voit se déployer, dans l'enceinte de N. D. de Bonsecours, un tableau destiné à rappeler à la postérité la plus reculée comment l'Auguste Vierge a daigné, dans sa tendresse, sécher les larmes des enfants de ceux qui arrosèrent de tant de sueurs les fondements de son temple chéri.

Comme on le voit, c'est un monument public qu'il s'agit d'ériger à la reconnaissance pour le signalé bienfait d'avoir été préservé de cette terrible épidémie, par l'intercession de celle qui est proclamée par l'Eglise la "Santé des malades." Et afin que la facilité d'y contribuer soit accessible à tous, le tableau du Typhus sera déposé à l'Eglise Cathédrale depuis dimanche prochain (16 courant)

jusqu'au 30, et chacun pourra y faire son offrande, selon sa générosité.

BULLETIN.

Etat de la discussion parlementaire.—Mesures Législatives.—Tenure Seigneuriale.—Retranchement.—Nouvelles de l'étranger.

Nous lisons dans un journal du Haut-Canada que la présente session législative sera beaucoup plus longue qu'on ne s'y attendait généralement.

Les grands paraphrases de l'opposition ne sont pas parvenues à paralyser à leur gré l'action de la chambre sur les mesures en contemplation devant elle, mais leurs discours sont encore loin d'offrir des modèles de cette tempérance de langage, de ce ton de dignité qu'exige toute discussion parlementaire. Aussi le véritable état des questions y trouve-t-il rarement sa place; et c'est peut-être à cette considération que l'on doit attribuer l'indifférence de la presse pour ces harangues, que l'on voit rarement figurer dans les journaux autrement que sous forme d'analyses. Deux des membres anglais marquants de cette opposition, d'ailleurs si faible par l'influence et le nombre, MM. McNab et le colonel Prince, ont fourni matière à l'appréciation qui suit du Packet de Bytown:

"Sir Allan McNab et le colonel Prince ont survécu à leur propre grandeur. Ils sont loin en arrière de leur époque. Le peuple n'est plus dévoué à ces deux hommes au point de sacrifier ses propres intérêts aux fantaisies de l'un ou de l'autre. Ces hommes seraient bien avec une population qui consentirait à vivre dans un état d'abjection et de dépendance afin de laisser un champ libre à leurs mesquines prétentions. Mais ils ne trouvent pas une telle position. Ils doivent, ou se contenter d'être comme les autres, sensés et utiles, ou se résigner à subir le sort des relâchés qui restent encore de "l'illibéralité" intraitable d'autres fois."

Le bill de M. Lafontaine concernant les officiers de justice, ayant déjà passé en chambre à sa seconde lecture, s'annonce comme devant être définitivement adopté par la chambre. Cette mesure (dont le résumé aura place dans notre prochain numéro) est mise par la Minerve "au nombre des lois utiles et bienfaisantes données au pays par le ministère." Le grand bienfait qui devra découler de cette mesure, ainsi que l'observe le même journal, est la publicité des décisions judiciaires. Les hommes de loi aussi bien que les hommes d'affaires auront particulièrement à profiter du travail des "rapporteurs," qui fera connaître à tous la jurisprudence du pays. Voici ce qu'ajoute la Minerve au sujet des officiers dont il s'agit de réduire les salaires à des taux uniformes:

"Les renseignements dont M. LaFontaine a accompagné sa motion ont fait voir que l'an dernier les Protonotaires de Montréal ont perçu le somme de £2624 et que, toutes dépenses payées, il leur est resté plus de £3000 à partager en trois, les deux premiers recevant plus de £1000 chacun et le troisième environ £700. Les Shérifs, Crieurs, etc., qui ont reçu jusqu'à aujourd'hui des salaires exorbitants, seront aussi réduits à un salaire fixe."

Par le bill de M. Laurin, pour amender l'acte qui pourvoit à la décision sommaire des petites causes dans le Bas-Canada, il est statué "que sur une pétition signée par au moins cent cinquante propriétaires de terres et héritages, réellement résidents et domiciliés dans la paroisse, seigneurie ou township où il existe maintenant une cour de commissaires des petites causes, et où il pourra en exister ci-après, laquelle pétition étant certifiée par au moins trois des principaux habitants de la dite paroisse, seigneurie ou township, demandant que la cour des commissaires dans la dite paroisse seigneurie ou township soit suspendue ou abrogée, il sera loisible au gouverneur, par et de l'avis de son conseil, de la suspendre ou abroger, s'il le juge à propos, ou de la rétablir de nouveau, après un certain temps, comme et de telle manière qu'il le jugera le plus avantageux dans l'intérêt de la dite paroisse, seigneurie ou township."

Plusieurs membres de la chambre ont été d'avis qu'il conviendrait de ne pas fixer le nombre de ceux qui pourraient présenter requête, de mais laisser à la majorité des paroisses de décider sur ces matières; d'autres ont soutenu la loi telle qu'elle existe. Le projet a été déposé à un comité qui, habituellement selon le correspondant du Canadian, fera rapport avec un amendement accordant à la majorité de chaque paroisse de décider sur la nécessité d'avoir ou de ne pas avoir de cour de commissaires.

Le public sera donc satisfait de ce que les justiciables des cours de commissaires auront à leur disposition un remède efficace contre les abus que pourraient commettre à l'avenir ceux des commissaires qui veulent être les tyrans du bon droit au lieu d'en être simplement les dispensateurs. La justice et l'honneur individuel et collectif des commissaires y gagneront également.

Les résolutions de M. Lafontaine sur la tenure seigneuriale ont été proposées le 11 à la chambre. Ces résolutions doivent être les mêmes qu'il avait annoncées à la dernière session, mais que les événements qui en ont marqué la fin l'engagèrent à retirer, en voici la teneur:

"Résolu—Comme l'opinion de ce comité, que la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada est un sujet d'ordre public dont il est du devoir de la législature provinciale de s'occuper, plus particulièrement depuis que cette question a attiré l'attention publique à un haut degré; qu'il importe en conséquence d'effectuer à une époque aussi rapprochée que possible, la conversion de cette tenure en une tenure libre, en protégeant et régulant équitablement tous les intérêts concernés."

"Résolu—Comme l'opinion de ce comité, que cette commutation de tenure ne peut avoir lieu qu'au moyen d'une indemnité suffisante en faveur de tous ceux dont les droits seraient lésés en l'effectuant."

"Résolu—Que les précédentes résolutions soient renvoyées à un comité spécial de membres pour faire rapport des divers moyens suggérés jusqu'ici pour parvenir à la dite commutation, ainsi que des propres opinions avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport de temps à autre; et que MM. — et le moteur composent le dit comité."

Les amateurs de réformes, sincères et systématiques, doivent être contents: ni le comité de retranchement, ni le ministère ne leur font défaut. Il fallait autant que cela pour engager le Herald à complimenter au moins le comité du retranchement sur la bave vernière dont il procède à cette besogne. Nous souhaitons avec le Herald que le comité persévère, et nous ne voyons pas qu'il y ait d'écarts à concevoir à cet égard. Le vif amour de la patrie se traduit en ce moment par quelques uns par l'amour excessif du retranchement. L'économie théorique est belle, sans doute, mais qu'est-ce que l'économie théorique si ce n'est le projet de Toullet de Boston: c'est le cheval favori qu'on monte pour arriver aux emplois; mais l'économie réelle est une chose que ceux qui y sont arrivés mettent rarement en pratique.

Les nouvelles récentes d'Europe demeurent confirmées. Les vives appréhensions que l'on avait conçues en France relativement à un mouvement populaire à l'occasion de la loi électorale, se sont calmées, mais le danger est cependant encore le même. La situation de la France est grave et tendue. Les soupçons d'un mouvement révolutionnaire accusent le président et les ministres d'être des conspirateurs avoués et de diriger leurs efforts vers un but antipathique au pays tout entier. Le parti de l'ordre, au contraire, reproche à ceux-là de vouloir trop en insistant sur des systèmes démocratiques impropres à la position et aux véritables intérêts de la France. Un conflit aura lieu, et selon quelques-uns, le dénouement est proche. En attendant, l'Europe en armes attend aux frontières. La population de Paris, au milieu de ce chaos, montre cependant un esprit de modération remarquable.

La loi électorale, sujet de l'agitation qui occupe en ce moment les esprits, est repoussée par le parti républicain en ce qu'elle porte at-

teinte au droit universel de vote (suffrage universel) décrété par la constitution de la république française.

Un nouvel et sanglant conflit vient d'avoir lieu à Panama, entre les natifs et les résidents américains.

Le vol d'une malle, commis dans les bureaux du journal Panama Echo, a été la cause première de ce déplorable événement. Les soupçons étaient tombés sur un gargoï de couleur, du nom de Cardenas, qui s'était tacitement reconnu coupable, et avait promis de rendre la malle ainsi que l'argent qu'elle contenait. Cette promesse n'ayant pas été remplie, M. Morel, propriétaire de l'Echo, le renferma dans une chambre, et l'y retint durant un jour. Vers le soir, Cardenas déclara que, si quelqu'un voulait venir avec lui, il était prêt à remettre la malle. Deux Américains, MM. Reed et Vinton, l'accompagnèrent, en conséquence, jusque hors de la ville; mais là, une troupe de matifs, auxquels on avait fait croire que Cardenas allait être pendu, se rua en armes sur la petite troupe, et délivra le captif.

Ces faits ayant été révélés le lendemain au gouverneur, Cardenas fut arrêté de nouveau, et ramené dans les bureaux de l'Echo, où il avoua encore une fois le vol. Mais les mêmes individus qui l'avaient délivré la veille, assaillirent la maison, et il s'engagea une véritable bataille, dans laquelle un citoyen de New-York, M. W. A. Sempler, fut tué à coups de couteau.

La nouvelle de ce meurtre, la vue du cadavre sanglant porté par les rues, excita au dernier point l'irritation des Américains, qui commencent à se réunir. De leur côté, les natifs se montraient partout en groupes bruyants et armés, si bien que l'on put redouter un engagement général. Les efforts du consul des Etats-Unis, M. Corwin, énergiquement secondé par le gouverneur de Panama, prévirent ce fatal résultat; mais l'exaspération était telle, que des coups de feu isolés furent échangés aux alentours de la ville. Plusieurs personnes ont dû périr dans ces rencontres; cependant, on n'a retrouvé qu'un seul cadavre, celui de M. John Everett, l'écovert dans un état d'horrible mutilation.

Les funérailles des deux victimes de cette journée ont été solennellement célébrées, et, grâce aux exhortations de M. Corwin, elles n'ont provoqué aucun nouveau désordre. Aux dernières dates, le calme s'était rétabli, et Cardenas, le premier auteur de tous ces malheurs, était aux mains de la justice locale.

Ces événements ont motivé, de la part des consuls d'Angleterre, de France, des Etats-Unis et du Chili, une protestation collective, dans laquelle ils rendent, cependant, une éclatante justice à la conduite tenue, dans ces difficiles conjonctures, par le gouverneur de Panama.

De son côté, celui-ci a publié une proclamation qui défend de décharger aucune arme, dans l'intérieur de la ville, sous peine d'une amende de \$25. Les débits de liqueurs devraient être fermés à 8 heures du soir, et les maisons devront être éclairées de manière à ce que l'obscurité ne règne pas dans les rues. Enfin, les habitants sont priés, autant que possible, de ne pas sortir après 10 heures. Ces précautions proviennent que l'on redoute encore des conflits nocturnes. M. Corwin a aussi fait parvenir aux Américains débriquant à Chagres des instructions sur la manière dont ils doivent traverser l'Isthme pour éviter tout incident-pens. Il est présumable, en effet, qu'un état de sourde animosité survivra au moins quelque temps à ce sanglant épisode.

Revue Parlementaire.

M. Hincks a prononcé en chambre un excellent discours sur le sujet du retranchement. Il a fait voir que les réformes financières avaient préoccupé les membres du cabinet longtemps avant que la presse elle-même eût entamé la discussion sur cette matière. Ceci répondait au reproche fait à l'administration de n'avoir agi à cet égard qu'en cédant à la force de l'opinion publique. Dès le retour de M. Hincks, d'Angleterre, il fut question de retranchement entre ses collègues et lui, et il fut aussitôt suggéré de demander un comité spécial pour cet objet; ce

comité a été effectivement proposé à la chambre depuis le commencement de la présente session. Ce mode de procéder est celui que l'on observe en Angleterre. En 1786, M. Pitt demanda un comité des finances; en 1796, lord Colchester obtint un comité qui lui-même présida; en 1807 le marquis de Lansdown renouvela ce procédé; en 1817, lord Castlereagh fit de même; et enfin, en 1828, Sir Robert Peel fit une pareille motion. On a demandé un semblable comité tous les dix ans, en Angleterre, depuis 1786 jusqu'à 1828. Ce moyen de procéder ne soustrait pas le gouvernement à la responsabilité: c'est ce que dit lord John Russell en 1828, sur le sujet.

Ce qui précède est en substance la majeure partie du discours de M. Hincks, qui a saisi cette occasion pour se dispenser de l'imputation d'avoir été ci-devant hostile au retranchement. Le reste de son allocution se rattache à l'état financier de la Province et aux pensions de retraite; nous en reproduisons textuellement l'extrait suivant d'après la Minerve.

"La dépense entière de la province est de £150,000. Sur cette somme il faut prendre £182,000 pour payer l'intérêt de la dette publique; £39,000 pour les écoles; ces messieurs savent que £50,000 sont mis à part pour ce service. Maintenant il faut pour le pénitencier, les phares, les asiles des lunatiques, divers octrois de charité, les sociétés d'agriculture et autres sociétés, pour d'autres appropriations y compris les dépenses de la législature, avec lesquelles le gouvernement n'a rien à faire, c'est la chambre qui règle ces dépenses qui, avec les biens déjà mentionnés, forment une somme de £340,000. Et je dis que s'il y a une branche du service public, sur laquelle on puisse effectuer des réductions plus que sur une autre branche, c'est bien celle des contingents de la législature. D'après l'état que je viens de soumettre, on verra qu'il reste £110,000 pour défrayer les dépenses des autres services. Sur cette somme, £12,830 sont pour les pensions, dont plusieurs sont accordées pour services militaires rendus durant la dernière guerre, mais qui ont commencé depuis l'union des deux provinces. Il y avait eu des pensions accordées avant cet événement aux personnes qui n'avaient pas été présentes. C'est bien facile de convoquer des assemblées publiques, et de crier contre les pensions, mais la question à décider est de savoir si, quand la loi de la commune a été engagée, et que la personne a joui de la pension pendant quinze ou vingt ans, il serait convenable de la discontinuer. J'espère qu'on ne soulèvera pas une telle question. Tout ce qu'on peut faire est d'introduire un meilleur système pour l'avenir; mais on ne peut violer la loi publique qui a été érigée. Les dépenses de l'administration de la justice publique se divisent en deux branches; les salaires des juges et ceux des palais de justice et des prisons. Qu'il soit désirable de prendre cette dernière dépense sur le fonds commun, on ne peut prélever une taxe locale pour cette fin, il ne m'appartient pas de le décider présentement. Mais quand le sujet a été exposé à mes constitutions, ils se sont montrés opposés à une taxe locale. Remarque que tandis que le revenu annuel de la province est de £450,000, les dépenses du gouvernement ne sont que de £22,000 y compris les postes et les fournitures de bureaux, que les messieurs de l'opposition ont estimés à trois ou quatre cents mille. Dans ce moment cependant n'entrent pas les dépenses pour la perception des douanes. Je ne ferai rien de plus que d'expliquer une opinion; mais je suis prêt à prouver que les dépenses du gouvernement de la province sont comparativement petites à côté de celles des Etats-Unis; et cependant c'est en faisant ressortir les énormes dépenses du gouvernement provincial et en les comparant à celles de la république voisine, qu'on a prétendu trouver des raisons pour désirer un changement dans la constitution du pays. Je ne me suis jamais montré opposé au retranchement; mais au contraire, toute éparge qui pourra être effectuée sans nuire au service public aura mon plus ferme appui. Avec ces observations je proposerais une résolution pour la nomination d'un comité qui aura mission de s'enquérir du revenu et des dépenses de la province, dans la vue d'effectuer toute l'économie possible."

La motion ayant été adoptée sans opposition, l'hon. inspecteur-général proposa que les messieurs suivants composassent le comité du retranchement:

Alien,
Votre fils,
ALEX. TACHÉ, Ptre.
M. J. O. M. J.

Gustave III, roi de Suède, signala les commencements de son règne par plusieurs traits de magnanimité. Une personne lui dit un jour qu'elle venait d'avertir qu'un homme en place formait des projets contre sa majesté. Le roi, n'ignorant pas que le dénonciateur était ennemi du prétendu coupable, le renvoya en lui disant: Allez vous réconcilier avec votre ennemi, et je pourrai ensuite vous écouter et vous croire."

—D'où vient qu'un boiteux ne nous irrite pas, et qu'un esprit boiteux nous irrite? C'est à cause qu'un boiteux reconnaît que nous allons droit, et qu'un esprit boiteux dit que c'est nous qui boitions.

long article, pour vos étrennes de l'année prochaine. J'aime Athabaska, non pas certes à cause des agréments qu'offre la nature du pays; ils sont peut-être encore moindres qu'ici, mais parce qu'en cet endroit, peut-être plus que partout ailleurs, j'ai goûté les saintes consolations attachées à l'auguste ministère qui m'est confié. Une autre raison de cette prédilection, c'est l'hospitalité, si pleine de bonté, que j'ai reçue de l'excellent bourgeois de ce poste. C'est pour le missionnaire un bien doux soulagement à ses fatigues que l'accueil gracieux, qui lui est fait partout. A Athabaska j'ai reçu des témoignages d'une amitié, dont je ne perdrai certainement jamais le souvenir. Je pense vous avoir déjà fait part de ces réflexions.—A mon dernier voyage j'avais d'abord décidé de retourner aux premières glaces, époque la plus favorable aux voyages à pied; mais les pressantes sollicitations de mon hôte, jointes à la perspective du bien que la présence d'un prêtre pouvait produire dans le fort, me décida à attendre le départ du courrier d'hiver, qui a ordinairement lieu le 2 janvier. Cette époque approchant, je fis les préparatifs de mon voyage. J'avoue (pardonnez-moi cette faiblesse) que je ne voyais pas sans inquiétude, le moment où j'allais entreprendre un voyage d'environ 120 lieues, sans presque autre support que mes jambes, sans autre abri que le firmament, dans un pays où le thermomètre de Fahrenheit descend quelque fois jusqu'à 50°. Ce qui m'inquiétait le plus c'est que l'hiver précédent j'avais souffert beaucoup du mal de

jambes, en me rendant au Lac Caribou. Dans l'appréhension de ne pouvoir peut-être pas suivre les porteurs de l'express, obligés de faire diligence, je louai un Sauvage avec lequel je me proposais de rester en arrière, si ma faiblesse l'exigeait, mais je ne fus point dans cette humiliante nécessité. J'avais six chiens, tous excessivement petits; trois sur un traîneau avec la plus grande partie de nos provisions et les leurs, et les trois autres sur une cariole, où se trouvaient les autres objets nécessaires à notre voyage, et sur laquelle je devais monter de temps en temps, pour satisfaire ma lâcheté et mon amour du repos. Le deux janvier, de grand matin, nous terminâmes les préparatifs de notre départ, ce qui donna le temps à l'aurore de poindre. Il faisait un temps magnifique. Je fis mes adieux aux gens du fort et à un bon nombre de Sauvages, réunis pour la circonstance. Il serait inutile de vous dire que ces adieux m'affectèrent. Je voyais des larmes dans les yeux de ceux que je quittais et je n'ai jamais été indifférent à une marque d'attachement. Tout à coup l'horizon se rembrunit, un vent violent souleva une poudrière qui nous déroba la vue du ciel et de la terre. J'allai alors offrir mes remerciements et mes souhaits à celui qui y avait tant de droit. Me voyant partir, malgré ce trouble de la nature, il me dit d'un ton vivement affecté: "Voilà de la misère de prêtre." Je me mis ensuite en route, le cœur gros et un peu préoccupé de cette misère que tout semblait m'annoncer. Mais je me trompais, en écoutant trop cette crainte puérile. Si

comme on venait de me le dire, il y a une misère particulière pour le prêtre, j'eus bientôt occasion de reconnaître qu'il y a aussi une providence spéciale, en sa faveur. Je fis presque tout le trajet étourdi moi-même d'être si peu fatigué; une couple de fois pourtant j'éprouvai plus que de la lassitude, mais les courts instants, que je pouvais passer dans ma cariole, suffisaient pour me délasser. Il fit tout le temps de notre voyage un froid excessif, mais heureusement que je ne l'appris, qu'après mon arrivée, lorsque mes confrères me donnèrent l'état du thermomètre. J'en avais si peu soupçonné l'intensité que tous les jours je me félicitais de la douceur de la température, en regard toutefois à la saison et aux lieux. J'ai conclu de là que la graduation de mon thermomètre naturel n'est pas exacte. Mon Sauvage s'y entendait mieux que moi, car tous les jours il nous répétait que l'hiver était excessivement rigoureux.

Je ne vous dirai rien, sur la nature de ces Sauvages, sur la manière de camper et tout ce qui y a rapport, je vous en ai déjà écrit assez long à cet égard. Qu'il me suffise, bonne mère, de vous dire, pour votre consolation, que ces voyages ne sont pas aussi pénibles, que vous tendresse pour moi peut vous le faire craindre. Il en est de cela comme de toutes les autres misères, je veux dire celles du corps; la perspective en est beaucoup plus sombre que la réalité et on est tout surpris de ne point souffrir ou de souffrir peu dans une position, dont la seule pensée a d'abord effrayé. L'imagination est une puissante lunette, dont, dans le Nord sur-

tout, on apprend à apprécier exactement la force. Je fus quinze jours en route et le 16 au soir je foulais le sent de notre chumière, au moment où mes chers confrères s'apitoyaient sur la mauvaise nuit que le P. Taché allait passer, par le froid intense qu'il faisait. L'affection que je leur porte à tous deux, me les fit revoir avec le plus vif sentiment de plaisir; j'avais souffert d'être privé de cinq mois absent de notre pauvre chez-nous.

Une réflexion avant de terminer; j'ai appris avec surprise que le R. P. Allard avait trouvé à propos de faire publier encore une de mes lettres. Je vous ai déjà exprimé la répugnance que j'éprouve à me voir ainsi affiché sur les journaux. En voici la raison. M. le public a trop d'esprit, il en a même à vendre; malheureusement je suis loin des centres où il débite cette précieuse marchandise et la petite provision que j'en avais faite est complètement épuisée, ensuite que je n'aime point à inviter la foule à assister aux funérailles de mon intelligence, dont mes lettres ne sont que l'oraison funèbre. Néanmoins, bonne mère ne vous affligez pas de la peine que j'aurai pu en ressentir, mon amour propre a perdu de son ancienne susceptibilité; mon but unique, en vous écrivant, est de vous procurer quelque satisfaction à vous et au petit cercle de parents et d'amis qui veulent bien s'intéresser à moi. Si je réussis dans ce dessein je serai satisfait, sans m'inquiéter si l'on rit de moi, et si le public trouvait qu'on l'ennuie par mes longues narrations, je lui dirais: vous

avez raison aussi n'ai-je jamais eu la témérité d'écrire pour vous. C'est assez n'est-ce pas? Adieu bonne et tendre mère, ne vous inquiétez pas sur mon compte, je suis heureux et satisfait de ma position. Prenez beaucoup pour votre fils et pour ceux qui sont confiés à ses soins. Si quelquefois vous trouvez longs les jours de mon absence, veuillez bien vous souvenir que celui qui nous a séparés, a le pouvoir de nous réunir quand bon lui semblera, et que nous serions coupables par nos murmures de nous opposer aux desseins de sa sainte volonté.

MM. Hincks, Merritt, Sherwood de Toronto, Cayley, Badley, Viger, Cameron de Kent, Boulton de Norfolk, Papineau, McDonald de Clongarry, Polette, Richards, Cartier, Wilson, Gugg, Christie, Boutillier, Holmes, Hopkins, Morrison et Cauchon, et ce sont de ces membres suffisants pour former un quorum du dit comité. Cette résolution fut aussi adoptée presque sans opposition.

La séance du 3 mai a été toute entière absorbée par les débats relatifs aux Résolutions de M. H. J. Boulton pour un conseil législatif électif. Ces résolutions sont connues de nos lecteurs. M. M. Papineau et Boulton (d'après le rapporteur de la *Minerve*) ont tour-à-tour parlé sur le sujet, moins pour prouver la nécessité d'un conseil législatif électif, que pour flétrir le gouvernement. Cette question a été si amplement discutée à propos des débats sur l'adresse qu'il n'est sorti rien de neuf de cette dernière délibération, si ce n'est qu'elle a été suivie d'un vote, et que ce vote rejette les résolutions de M. Boulton à une majorité de 49 contre 14.

Un incident assez remarquable pourtant, c'est que M. Gugg a réprimandé ceux qui parlaient trop souvent, trop longuement et disaient toujours la même chose. Il dit à ce propos que les attaques répétées de l'hon. membre pour St. Maurice lui rappelaient le fameux violoniste Paganini qui jouait et jouait constamment du violon; mais il jouait toujours sur la même corde. Il en est ainsi, dit-il, de l'hon. membre pour St. Maurice, dont ce qu'il a dit et dit les premières notes, je sais tout ce qui va suivre, et je me résigne au concert.

M. Boulton a plus de cordes à son violon; mais le divertissement qu'elles procurent n'est pas d'un meilleur genre.

La séance du 4 n'a pas été remarquable par la longueur des discussions.

M. Lafontaine introduisit ce jour-là son projet de loi concernant les officiers des tribunaux judiciaires du Bas-Canada. Nous le mentionnons avec détail dans notre bulletin de ce jour. M. Chabot a exprimé l'opinion que ce bill devrait être amendé en comité, étant d'avis que, malgré la convenance de diminuer les dépenses qu'exige l'administration de la justice dans le Bas-Canada, la mesure telle qu'elle est n'aurait pas de succès. Le bill a néanmoins obtenu sa seconde lecture avant la levée de la séance.

Une discussion assez intéressante a marqué la séance du 5. Il s'agissait d'une demande de copies des correspondances concernant les nominations de la milice.

Sir Alan McNab regarde à ce sujet comme déraisonnable pour la milice la nomination de M. Van Norman qui, en 1838, prit les armes à l'appui de la rébellion. N'est-il pas humiliant, dit-il, de voir des rebelles prendre rang avant les braves officiers, et qui dans le temps tenaient des commissions, les abandonner?

M. Hincks répondit à M. McNab en rappelant que M. Van Norman, avant d'avoir été recommandé pour un grade dans la milice, avait reçu un pardon sans limites de la couronne, et que ce pardon est un aussi loyal sujet qu'aucun de ceux qui étaient présents en Chambre. Il ajouta que la précédente administration avait été placée dans la même circonstance par rapport au membre pour St. Maurice (M. Papineau), qui, non seulement a été engagé dans la rébellion en 1837 et 38, mais qui, durant la présente session, a exprimé ouvertement son désir de séparer la province de la mère-patrie, et à qui (l'ex-administration) a offert la commission de major. Je n'ai pas dit, dit-il, le ministère d'avoir fait cette offre à M. Papineau, mais d'avoir pardonné aux personnes du Bas-Canada, et condamner encore comme rebelles celles de la province supérieure? Le monsieur dont parle l'hon. membre pour Hamilton, est un homme de la première position et influence dans le township où il réside.

M. Cauchon dit: «Des hommes qui avaient bravement défendu leur pays en 1812, et été exécutés comme rebelles en 1837; et ceux qui étaient loyaux en 1837, mais qui se sont rebelles en 1849 voudraient passer pour loyaux encore aujourd'hui. Le premier chevalier a tort de soulever toujours des sujets qui doivent être oubliés. Son dessein est de préparer une agitation comme celle qui a eu lieu à Montréal, il ne réussira pas.»

M. Papineau, après avoir répété des accusations et des insinuations d'une nature injurieuse à l'administration, fut suivi de M. Lafontaine, dont le discours est résumé comme suit par la *Minerve*.

Je suis étonné de l'audace de l'hon. membre pour St. Maurice, qui répète ce qu'il sait être faux. (Écoutez, écoutez). Cet hon. membre m'a accusé de corrompre par l'argent l'hon. membre pour Montmorency. Il sait que cela est faux. L'hon. membre a dit que j'avais un journal. Il sait que cela est faux. Et dans une occasion précédente, il a dit que j'avais agité le Bas-Canada en faveur de l'union, sans mon intérêt propre. Il savait que cela est faux, et cependant il a le courage de le répéter ici, bien qu'il lui ait été dit deux fois durant la dernière session, quand il faisait le même avancé, que cela n'était pas vrai. (Écoutez, écoutez.) Mais sa hardiesse est aussi grande maintenant que dans le mois de mai, à Paris, où il publia la première partie d'un pamphlet dont ses propres amis, les socialistes du jour, avaient honte et dont ils l'ont forcé de supprimer le reste. Ils ont bien fait, car il y a trop de raisons de croire que c'est la publication de ce pamphlet qui a été cause qu'un si grand nombre de personnes ont été envoyées à la terre de Van-Diemen.

M. Papineau affirme ici de nouveau la vérité de ce qu'il avait dit, ajoutant que le pamphlet que le procureur général condamne actuellement avait reçu son approbation, précédemment, et celle de tous ses amis.

M. Lafontaine.—Jamais, jamais! M. Cartier repousse les accusations de M. Papineau contre le procureur-général-est, Je puis dire avec certitude, dit-il, que la seule personne qui a demandé des assemblées publiques, et a fâché d'agiter l'esprit public contre l'union

est le procureur-général-est, (écoutez, écoutez.) Et j'ai moi-même refusé de me joindre à ce hon. monsieur, quand il vint à mon bureau pour me presser de l'aider, parce que j'étais d'opinion que, sous les circonstances existantes, l'Angleterre pouvait gouverner comme elle le voulait, et donner à la province la constitution qu'il lui plaisait. J'ai toujours été opposé à la manière dont l'union a été opérée, mais je n'ai jamais été opposé à l'union elle-même; et, sauf de la manière dont elle a été faite, je me réjouis de ce qu'elle ait été accomplie.

M. l'orateur prie l'hon. membre pour Verchères de revenir à la question.

M. le D. D. Vignon. Pour convaincre l'hon. membre pour St. Maurice que ses attaques contre le procureur-général-est sont sans fondement je lui rappellerai le fait que cet hon. monsieur a refusé un emploi sous Lord Sydenham, précisément parce qu'il était opposé à l'union (écoutez.)

M. Cauchon remontre que celui qui, comme M. Papineau, ne peut prouver la vérité d'une seule de ses assertions, ne peut être considéré comme un honnête homme. Mais cette sentence atteint indistinctement tous ceux qui font métier de la même tactique, et se placent dans la même position. M. Cauchon ajouta sur le compte de M. Papineau:

«Je dirai plus: Je dirai qu'il est un ingrat, car personne n'est plus disposé que lui à calomnier le procureur-général, qui s'est rendu auprès de lord Sydenham et lui a dit: «Si vous ne me permettez pas d'entrer en «nolle prosequi» contre M. Papineau, j'abandonnerai ma place.» (Applaudissements.) Place qui valait £1,500 par année! Personne n'hésitera à reconnaître que ce rapprochement entre la conduite de M. Papineau et celle de M. Lafontaine, d'une application très juste, et fait honneur au premier ministre.

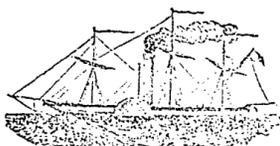
Ce débat assez vif fut suivi d'un autre débat long et peu important sur la destination de M. Dixon, ex-magistrat de London, Haut-Canada. M. Cameron de Cornwall demanda copies de la correspondance relative à cette destination. Ces délibérations allaient sur les intérêts purement personnels, et qui ne sont en général, que des querelles d'Allemagne, sont fort peu intéressantes pour le public. Finalement la demande fut perdue, 23 contre 37.

Visite Pastorale.

Mgr. de Montréal partira pour sa visite pastorale, vendredi le 21 du courant. Nous publierons l'itinéraire de cette visite dans un prochain numéro.

Nous sommes autorisé à annoncer que dimanche prochain un Te Deum solennel sera chanté dans toutes les églises de cette ville, au son de toutes les cloches, après la Grand Messe du jour, en signe de reconnaissance et action de grâce pour la rentrée du Pape dans sa capitale du monde chrétien. La veille toutes les cloches sonneront pendant une heure, de 6h. à 7h. P. M. dimanche, il y aura exposition du Très-Saint-Sacrement.

Nouvelles d'Europe



ARRIVÉE DE L'ATLANTIC.

Le Steamer *Atlantic* appartient à la ligne E. K. Collins. Son voyage de retour entre Liverpool et New-York, n'a duré que 11 jours et quelques heures. Si ce vaisseau continue de voyager avec cette rapidité et si le *Pacific* que le second, comme on l'a fait espérer, la ligne Collins rivalisera d'une manière redoutable avec la ligne Cunard, et une communication semi-hebdomadaire avec l'Europe sera effectuée avec une parfaite régularité. L'*Atlantic* était parti le 29 mai et apporte des nouvelles de quatre jours plus récentes que celles venues par l'*America*. Il n'était arrivé aucun changement sensible dans la situation générale de l'Europe. Le différend entre la France et l'Angleterre en était au même point, mais avec probabilité que tout va s'arranger à l'amiable. Néanmoins, des dispositions étaient prises par le gouvernement pour opposer aux armements dans les divers ports de mer.

La discussion du projet de loi électoral se continuait, sans exciter de trouble. L'opposition à la loi est très-forte des adversaires de l'administration. Mais la paix publique n'est pas violée. Sans doute que les rouges ne se sentent pas prêts à descendre dans la rue; c'est là ce qui explique le calme apparent de la population parisienne en particulier. Malgré toutes les pétitions, la majorité de l'Assemblée semble décidée à faire passer le projet de loi sous la forme que lui a donnée la commission.

Les détails sur la tentative d'assassinat du roi de Prusse forment le principal item des nouvelles continentales, en dehors de la France. Nous empruntons les nouvelles suivantes à la *Minerve*:

ASSASSINAT DU ROI DE PRUSSE.—Le Roi de Prusse est sérieusement malade par suite de sa blessure qui s'enflamme. Sa Majesté a perdu la conscience. Le complot a été continué dans une prison très sûre à St. Artved. Cette prison est appelée Sisenlurt, et les mesures nécessaires sont prises pour empêcher l'évasion ou le suicide. Il n'exprime aucun regret de son crime, au contraire, il regrette de n'avoir pas réussi dans son dessein.

TREMBLEMENT DE TERRE A SMYRNE.—Le tremblement de terre de Smyrne a été très-alarmant. Les habitants laisseront leurs maisons pour rester en plein air, malgré l'inclé-

mence du temps. D'autres avaient cherché refuge dans les vaisseaux arrêtés dans le port.

Le steamer *Canada* est arrivé à Halifax à 94 heures A. M. mardi matin, avec des nouvelles jusqu'au 1er juin.

ANGLAETERRE.—Lord John Russell avait introduit son bill qui a été rejeté durant la dernière session par la Chambre des Lords pour l'administration du Baron Rothschild comme membre pour Londres. Les membres ont gardé le silence sur les affaires étrangères.

L'Ambassadeur Prusse a été rappelé. Les négociations sont ouvertes entre l'Angleterre et la France.

IRLANDE.—L'émigration décroît, et les moissons ont belle apparence.

—On lit ce qui suit dans le *C. des E.-U.*

Les nouvelles de la ville éternelle vont jusqu'au 29 mai. Un consistoire s'était tenu le matin même; mais on ne savait pas encore positivement ce qui s'y était passé. Voici cependant les bruits qui paraissent les mieux fondés. «L'allocution prononcée par le Pape, dit une correspondance, avait pour sujet principal ses remerciements aux puissances qui ont contribué au rétablissement de S. S. dans ses États. Mais si la nouvelle officielle de l'éclaircissement de l'archevêque de Turin n'est point parvenue avant dix heures à la secrétairerie d'Etat, S. S. introduira dans son discours un paragraphe relatif au Piémont.»

Belgique.—Les Evêques de Belgique ont présenté à la Législature une pétition respectueuse, mais ferme, au sujet de la nouvelle loi tendant à séculariser l'éducation.

Nouvelles Religieuses.

L'EGLISE CONTRE L'HERÉSIE.—On écrit à l'Éditeur du *Tablet*:

Monsieur.—On a observé, généralement et avec vérité, en Irlande, depuis qu'une famine extrême visite ce pays, que ceux qui se sont séparés de la Foi Catholique ont été ou bien des pauvres infortunés, attirés par la nourriture et le vêtement récompense et prix offert à l'apostasie ou bien des Catholiques de nom, qui avant leur chute avaient encouru les justes censures de l'Église ou quelquefois un Prêtre infortuné, qui mes frères séparés ont toujours regardé comme assez bon pour leur ministère. A ceux là, on peut ajouter quelques laïques, aspirant aux places dans l'Église ou dans l'Etat, et qui ont sacrifié leur conscience à l'argent. Vos illustres compatriotes, messieurs, les Ministres de l'Université d'Oxford, qui ont récemment échangé l'orgueil de la vie et les faveurs des grands contre les humiliations de la Croix, offrent à un observateur impartial les plus grandes preuves de sincérité dans leur conversion. Vous avez dû observer en Angleterre comme nous l'avons fait dans ce pays-ci, que jamais Prêtre ni laïque, à l'heure terrible de la mort, n'est passé du Catholicisme au Protestantisme, tandis que des milliers de nos frères séparés, sur leur lit de mort, se sont remis à la Foi Catholique. C'est là l'heure de l'épreuve.—Je demeure, monsieur, votre dévoué, UN OBSERVATEUR.

CONVERSIONS.—Le *Times* rapporte que deux Ministres estimables, très-aimés et respectés, à cause de leur caractère aimable et de l'exactitude et exemplaire de leurs devoirs sacrés, ont été reçus à Rome, dans la semaine de Pâques, dans le sein de l'Église Catholique. Ce sont les Révérends John Wynn, B. C. L., Boursier du Collège de *All Souls*, et James Laird Patterson, M. A. du Collège de la Trinité.

—On lit dans le *Correspondant*: Nous annonçons avec regret la mort de Très-Honorable Conte de Roscommon, qui a eu lieu le 15 mai, à la résidence de la Seigneurie, près de Dublin. Ce sera un sujet de satisfaction pour ses nombreux amis Catholiques d'apprendre que, quelques jours avant sa mort, le regretté comte abjura l'herésie de l'Église d'Angleterre, telle qu'établie par la loi, et retourna par le ministère de la Curé de la paroisse, le Rév. James Hamilton, les grâces et les consolations que l'Église Apostolique de tous les Âges peut seul procurer à ceux qui appartenent à l'unique Trompeur de l'Antique Paganisme.

FRANCE.—L'*Ami de la Religion* du 18 mai, contient un document remarquable. C'est la réponse du St. Père aux Evêques de France au sujet de la nouvelle loi sur l'enseignement. Le St. Père, en égal aux circonstances argentées de la société civile, autorise les Evêques à donner leur coopération à la nouvelle loi, mais en même temps il les exhorte à s'opposer aux écoles mixtes, et à pourvoir à ce que les enfants catholiques ne fréquentent point ces écoles, et à leur ménager des écoles séparées.

—Nous sommes heureux de pouvoir confirmer au plutôt, par une nouvelle d'une grande importance pour l'Irlande et d'un intérêt général pour l'Église. Les journaux de Dublin ont parlé d'un prochain synode des Evêques; nous apprenons que la réunion projetée doit avoir plus de soixante ans, et ne l'ont supposé. L'Église d'Irlande sera, en effet, ses évêques et ses Evêques se réunir; mais il sera tenu au sein d'un Concile par une bulle pontificale, et le président de cette sainte assemblée présidera en qualité de légat du Souverain-Pontife et parlera en son nom. Le Pape chargé de cette solennelle mission Mgr. Cullen, le nouvel archevêque d'Armagh, primat d'Irlande, récemment parti de Rome pour aller prendre possession de son siège (1). On sait quelle satisfaction a causé le choix de Pie IX quand il a donné un successeur à Mgr. Cullen. On sait quelles espérances on fait concevoir la nomination du prélat que le Pape a pris en dehors de la liste qui lui était présentée par le clergé de l'archidiocèse d'Armagh. Mgr. Cullen, outre dans sa patrie après avoir, durant trente ans, comme évêque et comme président du collège des Irlandais, édifié par ses vertus la capitale du monde catholique, où sa science aussi variée que solide est connue et appréciée. Le respect et la confiance que Mgr. Cullen inspire à tous les membres du corps épiscopal d'Irlande font espérer que sa présence

(1) Mgr. Cullen, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande, est arrivé depuis quelques jours à Paris, où Sa Grâce sera probablement retenue plus longtemps qu'elle ne l'avait prévu. Des intérêts majeurs pour l'Église d'Irlande, intérieurement qu'il se rattache à la situation du grand séminaire des Irlandais à Paris, paraissent devoir retenir Mgr. Cullen dans notre capitale.

notra fin aux malheureux divisions qui ont affligé cette partie de l'Église. Le nouveau primat réunit toutes les qualités pour atteindre ce but si désirable, et on ne s'expliquerait guère que ces dissensions pussent résister à l'ascendant de la douceur et de l'esprit conciliant qui distinguent le vénérable prélat. Tout doit donc porter à penser que les espérances de Pie IX seront remplies. L'Église d'Irlande ne formera bientôt plus qu'une famille dont l'union fera la force quand elle aura à lutter contre les ennemis de Dieu.

Un concile général des évêques de l'Irlande produira en ce moment le plus grand effet en Angleterre, surtout quand on y apprendra que c'est sur l'invitation du Souverain-Pontife que cette assemblée doit se réunir. Le catholicisme assemble ses évêques afin de ramener l'unité de vues et de sentiments chez les fidèles. L'anglicanisme agit tout autrement. Le Primat d'Angleterre était invité, il y a quelques jours, par 18 évêques du diocèse de Lincoln, à convoquer un synode pour prononcer sur la question qui agit en ce moment l'Église anglicane. L'Archevêque leur a répondu qu'il n'en ferait rien et qu'il se garderait bien de demander cette permission au Gouvernement, «parce que la réunion d'un synode tendrait plutôt à enflammer qu'à modérer des sentiments déjà beaucoup trop excités, et ne pourrait qu'accroître la difficulté de rendre à l'Église (anglicane) la paix dont elle a un si grand besoin.» Ainsi, l'anglicanisme repousse le moyen de paix et d'union au profit de l'Église universelle et les évêques particuliers ont eu recours dans tous les temps. Est-il capable d'y substituer quelque chose? Ce contraste ne peut manquer d'impressionner fortement les esprits sérieux. Dieu fasse qu'ils sachent en tirer des enseignements salutaires.

On ne saurait s'empêcher d'admirer les merveilleux desseins de la Providence. Tandis que l'Angleterre protestante s'ingénie vainement à trouver dans son sein une puissance religieuse qui puisse parler avec autorité, l'Irlande catholique va voir se réunir, à la voix du successeur de saint Pierre, les pasteurs de son Église, et sa population fidèle attendra dans un pieux recueillement les instructions de ceux qui ont mission de la garder dans la foi et la vertu. Quelles conséquences à tirer de ce simple rapprochement!

TURIN.—L'illustre confesseur de Turin, Mgr. Frausoni est toujours en prison pour sa résistance à un gouvernement schismatique. Il paraît que le gouvernement Sarde, voyant qu'il s'était fourvoyé, a fait inviter le vénérable Archevêque à quitter sa prison pour un exil volontaire, mais là encore il a échoué. Sa grâce, à l'exemple de St. Paul, a refusé de sortir de prison, de cette manière. Dans son dépit, le gouvernement a envoyé une circulaire aux magistrats des provinces, leur enjoignant d'arrêter les prêtres qui oseraient censurer ses procédés iniques envers l'illustre prisonnier. L'*Unitas* de Paris a ouvert une souscription dans ses bureaux à l'effet d'offrir un magnifique crucifix au courageux Archevêque, comme une marque de sympathie de la part des catholiques de France.

M. L'ÉDITEUR.

Je me trouvais, il y a de cela bien des années, chez M. Protestant, dans une mission du Golfe St. Laurent; et il avait chez ce Monsieur, deux de ses amis, aussi protestants, mais de sectes différentes. Comme il y avait sur la table une bible de grand format, avec luxe d'impression et d'images, la conversation tout naturellement tomba sur la bible. Un d'eux dit: «J'aime cette bible parce qu'il n'y a point de notes.» «En vérité, dit un autre, les notes ne servent qu'à confondre les choses, et à mêler la parole de Dieu à celle des hommes.» «Vous avez raison,» répartit-il, «car si ces hommes ne sont pas autorisés, leurs paroles ne peuvent être que des paroles toutes humaines.» «Mais comment, dit le troisième, peut-on connaître qu'un homme est autorisé à expliquer la parole de Dieu.» «Je vais vous le dire: Vous avez ici différents ministres, et vous êtes tous les trois de différentes opinions et vos ministres aussi; eh bien! qui peut se vanter d'être le plus éclairé? Il faut donc que J. C. ait établi un tribunal pour expliquer sa doctrine ou son évangile. Qu'en pensez-vous? Les trois messieurs se regardèrent comme étonnés. Vous croyez bien à la bible qui est ici devant vous.» «Oui, j'en suis sûr.» Tout en parlant j'avais cherché le chapitre des actes des apôtres; ou l'Évangile rapporté à Philippe qui lui demanda s'il comprenait ce qu'il lui dit.» «Comment le pourrais-je entendre si quelqu'un ne me l'explique.» (Act. viii 31.) «Eh bien messieurs, pensez-vous que de pauvres artisans, que des cultivateurs sans instruction pourront comprendre cette belle bible? Si vous la leur ouvrez devant les yeux, ils y vont avec plaisir les images, et voilà tout.» «Oh! dit l'un, Philippe était un apôtre, et avait le droit d'expliquer l'évangile.» «Je le pense, mais je crois que l'évangile n'était pas encore écrit alors; ce qui est facile à concevoir; car les quatre évangélistes n'écrivirent que quelques temps après cette rencontre. St. Jean n'écrivit le sien que plus de soixante ans après. Ce qui prouve bien ce que dit St. Paul, que la foi vient de l'entendement ou de la parole entendue.» «Mais comment nous prouverez-vous que J. C. a établi un tribunal pour expliquer sa parole.» «Oh! messieurs, je vous laisse à décider la question par vous-mêmes. Quel est le souverain qui avait tant un code de lois pour son empire, le laisse à l'interprétation de tous les particuliers; imaginez-vous quelle confusion, il y aurait dans cet état! Il établirait donc des juges, ou un tribunal, pour expliquer la loi suivant les circonstances. Or, J. C. a établi ce tribunal; lisez vous-même: *Voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre la véritable doctrine.* St. Matthieu XXVIII. 20. Le tribunal de J. C. était donc composé des apôtres. Aussi vous voyez qu'ils se servent de cette autorité de J. C. dans le premier concile de Jérusalem. Ensuite ce tribunal fut composé des successeurs des apôtres d'âge en âge, jusqu'à la consommation des siècles; autrement la parole de J. C. n'aurait pas eu son effet, mais la religion, qu'il était venu nous apporter en terre, serait morte avec les apôtres; car ne croyez point que J. C. aurait confié sa doctrine à des feuilles volantes ou reliées ensemble, à des feuilles écrites à la main ou imprimées, que le copiste ou l'imprimeur pouvait varier à tout moment; et que tout lecteur pouvait aussi expliquer suivant son idée et son caprice. En voilà assez, messieurs, si vous voulez bien y réfléchir pour vous convaincre qu'il faut un tri-

binai afin d'assurer la religion; et ce tribunal ne peut être autre, que celui qui descend des apôtres, sans aucune interruption; ce tribunal se trouve donc dans l'Église catholique exclusivement.»

«Mais! me dit l'un; vous avez tant de pratiques si étranges dans votre religion, par exemple, l'adoration de la Ste. Vierge!... «Oh! pour le coup, arrêtez là. Nous n'adorons pas plus la Ste. Vierge que vous. Mais, monsieur, vous qui croyez à votre évangile, voyez donc ces mots; je lui montrai le 1er chap de St. Luc V. 28. Un ange salue Marie, lui dit qu'elle est hautement favorisée, que le Seigneur est avec elle, et qu'elle est bénie entre les femmes. Si un ange a bien voulu la saluer avec tant de respect et la combler de tant de louanges, pourqu'on méprisât nous d'en faire autant? Ainsi mes bons amis, je vous conseille de prendre tous les jours votre bible en main, et de lire ce verset de St. Luc, à l'honneur de la Ste. Vierge; en faisant cela vous ne pourrez être coupables; puis que vous ne feriez qu'imiter un ange, et en peu de temps, vous serez assez éclairés pour devenir de bons Catholiques.»

Nouvelles et Faits Divers.

TENTATIVE DE SUICIDE.—Vendredi matin, un jeune homme bien mis loucha une chaloûpe au débarcadere du marché de la Bass-Ville, pour le conduire à bord d'un bâtiment. Quand la chaloûpe fut à quelque distance du quai, il mit la main dans sa poche et en tira un billet de cent piastres qu'il donna à l'un des jeunes gens qui le conduisaient, et il sauta aussitôt à l'eau. On ne dit point si les jeunes gens essayèrent de l'en retirer; mais après y avoir été un temps considérable, il fut sauvé par la chaloûpe de la Trinité, et mis à bord du Brick *Cypress*, d'où il a été ramené à terre et confié à la garde de la police. Il a refusé de donner son nom.

NOUVELLE-ORLÉANS.—La mortalité totale à la Nouvelle-Orléans s'est élevée, pendant l'année 1849, à 9,862 décès, dont 3,176 par le choléra; 1423 par les fièvres, dont 783 par la fièvre jaune; 876 par les maladies de poisons, dont 592 par la phthisie. Le choléra a été plus meurtrier dans les temps secs que dans les temps humides. La mortalité des enfants n'est que de 37 pour cent. La mort sévit surtout sur les hommes de 20 à 40 ans.

CALIFORNIE.—La législature de ce nouvel État vient de passer un bill qui impose une taxe de 25 piastres par mois à tous les étrangers exploitant les mines, qu'ils travaillent pour leur propre compte ou qu'ils soient à la solde d'autrui. Le comté sur le rapport duquel est basé ce bill évalué à 20,000, pour le moins le chiffre des étrangers répandus cette année dans la région aurifère. C'est donc un revenu de \$500,000 par mois, et de \$6,000,000 par an, que le trésor californien prélève sur ces 20,000 étrangers.

—Au moment où M. de Lamartine venait de féliciter Monck, l'idéal des traités, le député de Valenciennes s'est écrié: «Je ne voudrais pas être Monck;—mais je serais charmé qu'il y en eût un.» Avis à l'Elysée.

—Au moment où M. de Montalembert citait un fait qui provoquait de la part de M. Victor Hugo cette exclamation: «Cela n'est pas vrai! un membre dont la parole est fort rare, dont la situation politique est très haute, M. le général Changarnier, s'est écrié: Très bien! très bien! Tous les hommes de cœur sont avec vous, M. de Montalembert; faites justice.

MARIAGES.

Aux Trois-Rivières, le 5, par Messire L. O. Desilets, curé de St. Guillaume, M. Olivier O. Desilets, à Sarah, 3e fille de M. John Mc-Laren. A Québec, lundi soir, le 10, par le Revd. M. Sewell-Montgane-Charles Sewell, Eccl. fils de feu Phion. Jonathan Sewell, à Charlotte-Elizabeth, 2e. fille du lieutenant. col. Wolff ci-devant du 60e. régiment des carabiniers royaux.

DÉCÈS.

A Ste. Anne des Plaines, le 4 du courant, après une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 66 ans, Guillaume Pévoest, éccl. juge de paix, capitaine de milice et marchand du lieu. Il fut bon père, honorable citoyen estimé de tous ceux qui eurent l'avantage de le connaître. Il laisse peu de biens, mais une nombreuse famille et un grand nombre d'amis.

VENTE DE TULIPES ET HYCAINTHEES CHOISIES PAR CATALOGUES.

MARDI après-midi, le 11 du courant, sera offert en vente à l'encan, au jardin de M. John Dougall, au haut des rues Lamontagne et Drummond, un assortiment très-supérieur et choisi de TULIPES et d'HYCAINTHEES, on attend que les tulipes seront alors en fleur. On a adopté ce système de vente, afin que les acheteurs qui ne sont pas familiers avec les bulbes tulipes puissent voir pour eux-mêmes ce qu'ils achètent, et la livraison des bulbes aura lieu vers le premier d'août prochain. Les détails ainsi que la direction de la culture de ces fleurs sont données dans les catalogues, que l'on peut se procurer sur les lieux ou chez le sous-sol. Les fleurs peuvent être vues vendredi, samedi, ou le lundi qui précède la vente, aussi bien que le jour-même. La vente à DEUX heures.

JOHN LEEMING, Encanteur.

BAZAR! MARDI prochain, le 18 du courant, à 4 heures P. M. il y aura ouverture dans la maison de M. Desilets, au coin des rues Notre-Dames et Bonsecours, un BAZAR dont le but est de soutenir l'Asile de St. Joseph, situé dans le faubourg de Québec. Ce BAZAR sera sous la direction des Dames A. Lévesque, A. Gravel, F. Leclaire et P. St. Jean. Les personnes charitables qui ont quelques objets qu'elles désirent donner à ce BAZAR sont priées de les remettre à Mde. Lévesque ou à Mde. Gravel; celles qui préfèrent fournir à la table des rafraichissements voudront bien s'adresser à Mde. Leclaire ou à Mde. St. Jean. Les journaux de cette ville sont priés de reproduire cette Annonce. Montréal, ce 11 juin 1850.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

SUR LA VIE

DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VIE ET L'ORPHELIN.

CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

UREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL

BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR., E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR., W. LUNN, ECR.

MEDICINS CONSULTANS.

F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

F. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés:

1. L'assuré a droit d'emprunter au Bureau des deux tiers des primes par lui payées, sans qu'il ait à en faire d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen de lui payer les primes annuelles.

2. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissaires des assurés eux-mêmes. Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4. Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée — et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé — et de tous les ans.

5. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement n'est fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6. Un Bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE, les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émises de suite.

Le Bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au Bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit Bureau sans référence ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes informations quelconques au Bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE,

Sur la Vie.

CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOVERNEUR:

LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.

BUREAU PRINCIPAL.

EDINBURGH... 1, RUE ST. GEORGE. MONTREAL... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA.

BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N° 49, MONTREAL.

DIRECTEURS.

L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal.

L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord.

ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal.

CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat.

L'HONORABLE J. MCCORD.

L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.

B. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple.

GEORGE W. CAMPBELL, M. D.

Agent Légal.

JOHN ROSE, Q. C.

Avocat Médical.

ALEXANDER DAVIDSON PARKER,

Directeur.

Les grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en était formée par avance ses fondateurs. Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE. Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions. Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE. Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1854. Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du Bureau à Montréal, étant abolis pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable.

On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER,

Directeur pour le Canada.

SOURCES DE PROVIDENCE. M. ST. GERMAIN, qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré.

St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL — £50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT.

JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

Et Dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.

Bureau Local, Montréal.

L'HON. JOSEPH BORRET, PRÉSIDENT.

JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président.

Directeurs.

WILLIAM WORKMAN, ECR.

WILLIAM LYMAN, ECR.

G. E. CARTIER, ECR., M. P. P.

HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.

Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.

Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

Quebec.—Agent.—H. W. WELCH, ECR.

Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA.

Sorel.—R. Harrower, ECR. Melbourne.—Thos. Tait, ECR.

St. Andrews.—Frank Far- St. Hyacinthe.—Boucher de la Rivière, ECR.

St. John's.—Charles Pierce Trois-Rivières.—John Robertson, ECR.

Huntingdon.—R. B. So- Hantsburg.—Georges Hamilton, ECR.

Stanstead.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR.

Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie, comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de l'emi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100. TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15 to 60.

On trouvera, en les consultant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont PLUS BAS que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer au Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with 4 columns: AGE A ATTENDRE, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20 to 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, Gér., des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

LE MOIS DE MAI.

Le Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MAI. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, D'UN ACTE DE CONSECRATION et de plusieurs SALUTATIONS à la St. Vierge; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.

J.-Bte. ROLLAND, N° 24, rue St. Vincent.

Montréal, 19 avril 1850.

MOIS DE MARIÉ.

NOUVELLE ÉDITION, augmentée des PRIÈRES DE LA MÈSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine.

A vendre chez E. R. FABRE et Cie, 2 Avril 1850, Rue St. Vincent N. S.

EAU PLANTAGÈNE.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'appointé M. Jos BÉRIAU, Marchand Grocier, Place JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX de PLANTAGÈNE où il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent

Montréal, 26 octobre 1849.

DE LA BONNE ET DE LA MAUVAISE

CHAUX.

PERMETTEZ-MOI donc de faire quelques observations sur ce sujet, afin de rendre service aux personnes qui achètent de la chaux. Il se vend de la bonne et de la mauvaise chaux, et comme tout le monde n'est pas juge de la qualité de cet article, je crois qu'il est de l'intérêt public de publier les présents renseignements.

Voilà trente ans que je fabrique de la chaux, de sorte que je suis consommateur. Il se fait de la chaux de sept différentes sortes de pierre. La meilleure pierre pour la chaux est la pierre noire; la seconde est la pierre bâtarde et la troisième est la pierre bleue. Ces trois sortes de pierre font de la chaux jaune et à grain fin. L'exception de la pierre bleue la chaux est un peu plus blanche. Je recommanderais à tous les propriétaires ces trois qualités de chaux s'ils veulent avoir de l'ouvrage solide.

Ces sortes de chaux employées avec du sable de grève forment une liaison dans la maçonnerie et rendent le mortier dur comme le pierre.

Employées pour les enduits, ces sortes de chaux font un mortier qui s'attache à la latte et qui ne tombe jamais. Ceux qui font bâtir en briques ne devraient jamais employer d'autres chaux. Pour que la maçonnerie de la briques soit bonne, elle a besoin d'un mortier qui dure à l'eau, car s'il n'est autrement, les joints se détruisent, l'eau entre et cela fait pourrir la briques.

Je fais de la chaux de toutes sortes à la demande des entrepreneurs, et il arrive très souvent qu'ils me demandent de la chaux de pierre grise. Je leur réponds, mais vous ne savez donc pas que cette chaux ne peut faire de bon mortier; que ce mortier n'a pas de liaison; que je l'ai éprouvé moi-même dans mes fournaux à chaux, et qu'ainsi, s'il est chauffé, il se détruit, et se réduit en cendres, qu'au contraire, la chaux de pierre noire ainsi que celle de pierre bâtarde et de pierre bleue résistent au feu et à l'eau!

Les entrepreneurs me répondent qu'ils savent bien que la chaux de pierre grise est la meilleure; mais ils ajoutent qu'elle ne leur est pas profitable comme la chaux de pierre grise; que cette dernière chaux est plus blanche et qu'elle permet de mettre beaucoup plus de sable dans le mortier, et que, par conséquent, elle leur fait beaucoup plus de profit et que la maçonnerie dure moins longtemps, ce qui leur donne l'avantage de travailler plus souvent.

Je rencontrai un maître maçon dans le mois d'octobre dernier, et il me demanda si j'avais de la chaux à vendre. C'était pour son propre usage. Je lui dis que j'en avais et que j'allais lui en envoyer de la chaux de pierre grise. Ah! pour le coup, il me dit qu'il n'en voulait pas, mais qu'il lui fallait de la chaux de pierre noire.

Je m'aperçus que cet homme avait distingué la bonne d'avec la mauvaise chaux et je lui demandai pourquoi il ne prenait pas de la chaux de pierre grise vu qu'elle était bien plus blanche que l'autre. Je sais bien, dit-il, qu'elle est plus blanche; mais pour mon propre usage je n'en veux pas, car elle fait un mortier qui ne dure pas, qui n'a pas de liaison ni de force; je veux de la chaux de pierre noire.

Je lui demandai encore pourquoi les entrepreneurs ne se servaient pas de la chaux de pierre noire? Il me dit qu'ils préféraient la chaux de pierre grise parce qu'il n'est pas nécessaire de la revêtir pour faire des enduits propres, et qu'au contraire il faut enduire la chaux de pierre noire ce qui augmente le frais de sa mise en usage.

Comme on peut le voir par ces détails ci-dessus, la chaux de pierre noire, celle de pierre bâtarde, et la chaux de pierre bleue sont jaunes et à grain fin; la chaux de pierre grise est blanche et à grain fin; la chaux de pierre grise est blanche et à grain fin.

Autrefois, on prenait plus de soins pour la confection des mortiers, et les bâtis étaient bien meilleurs. Voyez l'ancien Palais de Justice; il a passé au feu et à l'eau, et les murs sont encore excellents. J'ai cru qu'il était de mon devoir d'informer le public et sur ce point les personnes qui font construire des maisons.

MM. A. Laberge, George Côté, W. Mills, M. Lobert, M. Fortin, M. Dufresne et M. Jos. Charbonneau maçons, plâtriers, ou fabricants de chaux et aussi que M. L'Affricain, maîtres-maçons, ont du même avis que moi. J'ai l'honneur d'être

Votre Serviteur

J. GÉRAIS.

AUX ÉMIGRANTS A CHICAGO.

LES familles qui se proposent d'émigrer à CHICAGO feront bien de lire la lettre suivante qui nous est adressée de Buffalo. Elles verront qu'il est plus avantageux de prendre passage à Montréal que pour jusqu'à Buffalo; car, quand elles ont payé le pas sage jusqu'à Chicago, on les fait souvent attendre deux jours pour le vaisseau qui leur est destiné. De manière que leur voyage est retardé et leurs dépenses augmentées par leur résidence forcée à Buffalo. Si elles arrivent à Buffalo sans engagement, elles seraient libres de prendre le premier vaisseau venu pour les conduire à leur destination.

BUFFALO, M. L'ÉDITEUR.—Veuillez-vous bien mentionner dans les colonnes de votre journal que la plupart des passagers sur cette route qui viennent de Montréal, sont grossièrement trompés quand ils payent leur pas sage pour jusqu'à Chicago. Ils demeurent quelques jours sans voir leur destination; et quand ils parviennent à Buffalo, ils sont obligés de rester plusieurs jours sans engagement, et ils seraient libres de prendre le premier vaisseau venu pour les conduire à leur destination.

10 mai 1850.

CURRICULUM LATINUM

AD USUM JUVENUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants:

Extraits de Cornélius Népos.

Les 3e et 4e livres de Quintus-Curce.

Quatre livres des Commentaires de César.

Cicéron sur la Vieillesse.

Cicéron sur l'Amitié.

Vie d'Agricole, par Tacite.

Prix 5s. 6d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.

Le volume de Poésie contient:

Les 3 premiers Livres de l'Énéide.

Les Géorgiques de Virgile.

Les Odes d'Horace.

Les Fastes d'Ovide.

Prix 5s. 6d.

Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d.

ARMOUR et RAMSAY.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer

Les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Église, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc.

Tout ce qui est en usage pour les fabrications, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit comme oilivum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désiraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

Jn. Roy.

Montréal 27 septembre 1849.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à

J. B. THOMAS.

Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

Montréal, 2 mai 1849.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

Table with columns for Cour du Banc de la Reine, Cour Supérieure, Cour de Circuit, and various districts. Rows list locations and dates.

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puisnés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf Juges puisnés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges.

(a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, euros actuel, et a des séances hebdomadaires pour certains objets, causes expartes, motions, &c.

(b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, euros actuel.

La Cour de Circuit, pour les Circonscriptions de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.

La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, pour le Circuit de Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

MANUEL

DES Sociétés de Tempérance

DE LA JEUNESSE DU CANADA,

PAR LE REV. C. CHESNEY, Ptre.

Le Soussigné a l'honneur d'informer M. M. les Cures, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-Bte. ROLLAND.

Montréal, 28 décembre, 1849.

ETABLISSEMENT DE RELIEURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de recevoir son

ATELIER DE RELIEURE

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELLEAU.

Montréal, 2 mai 1849.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8

Do do do in-12

Do do do in-18

Do des Ecoles chrétiennes in-12

Gymnase moral, in-12

Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36

Do des petits enfants in-32

Do des enfants pieux, in-32

Do de l'enfance chrétienne, in-18

Do Morale et Littéraire, in-12

Do Instructive et amusante, in-18

Do Catholique de Lille, in-18

Etc., etc., etc.

Aussi: